

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 701

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 56

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« intercommunalités »

les mots :

« établissements publics de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.